



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le mercredi 27 mars 2024, à 18 h 00** au bureau municipal, sis au 528, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière ainsi que la greffière trésorière adjointe madame Julie Gervais, sont présentes.

Le conseiller Corey Strapps est absent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Résolution rétroactive en lien avec l'exercice financier terminé au 31 décembre 2022
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 18 :27.

2. Résolution rétroactive en lien avec l'exercice financier terminé au 31 décembre 2022

2024-03-067

ATTENDU QUE la Municipalité est à compléter des écritures de régularisations pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU d'adopter les modifications et corrections rétroactives pour l'année 2022 :

- Affectation de 70 280.98 \$ au surplus accumulé non affecté pour les dépenses encourues dans les années 2020, 2021 et 2022 concernant le projet de construction de garage municipal. On ne peut laisser des dépenses à financer sans règlement d'emprunt autorisé ou de protocole de subvention signé. Le surplus accumulé non affecté sera renfloué lorsque l'emprunt ou la subvention seront autorisés.
- Affectation de 82 879.78 \$ au surplus accumulé non affecté afin de financer les plans et devis du passé.
 - Plan d'agrandissement, plan d'une nouvelle construction sur un nouveau terrain, plan d'une nouvelle construction à même le site du garage municipal actuel : 63 520.78 \$.
 - 50 % de TVQ non remboursables à l'achat du garage : 16 209.38 \$.
 - Les coûts d'évaluation du garage avant l'achat : 3 149.62 \$
- Affectation de 48 345.91 \$ au surplus accumulé affecté - aqueduc provenant du solde disponible du règlement d'emprunt fermé no 391-2004.
- Affectation de 100 426.21 au fonds de carrière et sablière 2022.
 - Utilisation pour le service de drones experts : 6 503.97 \$
 - Utilisation pour l'entretien des chemins 54 100.47 \$
 - Utilisation pour le remboursement d'emprunt Valoris : 16 015.86 \$
 - Utilisation pour le tablier du pont ch. Tambs : 23 805.91 \$



No de résolution
ou annotation

- Affectation de 18 162.84 \$ au surplus accumulé non affecté concernant les honoraires professionnels supplémentaires de la firme MNP S.E.N.C.R. pour l'audit 2021 non prévus au budget 2022.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Période de Questions

Aucune question

10. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 18 :32

Signé ce 28 mars 2024.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière

2024-03-068